Perdue dans les choix de Licence

Par **aynoa**, le **17/06/2008** à **17:53**

Je vais bientôt devoir m'inscrire pour une L3, l'ennui, c'est que je n'arrive pas à me décider, et plus je me renseigne plus j'ai la sensation d'être noyée sous les informations.

Je vous expose donc mon "problème". Mon but à terme est de tenter de passer l'ENM. Je me suis renseignée sur les matières à passer, elles sont les suivantes :
Une composition, portant sur les aspects
sociaux, juridiques, politiques, économiques
et culturels du monde actuel.

2a Une composition sur un sujet de droit civil
(1er et 2ème concours).

2b Une série de questions appelant une réponse
courte, destinée à évaluer les connaissances
des candidats en droit civil (3ème concours).

3a Une composition, sur un sujet se rapportant,
au choix du candidat exprimé lors du dépôt
de sa candidature au concours, soit au droit
pénal (général et spécial), soit au droit public
et au droit européen (1er et 2ème concours).

3b Une consultation ou étude juridique à partir
de documents se rapportant, au choix du
candidat exprimé lors du dépôt de sa
candidature au concours, soit au droit pénal
(général et spécial), soit au droit public et au
droit européen (3ème concours).

4 Une note de synthèse, à partir de documents
se rapportant à des problèmes juridiques.

Or deux licences m'intéressent à ce jour, et j'ai du mal à évaluer laquelle pourrait me permettre de passer ce concours, il s'agit d'une LAP (Licence d'Administration Publique) et une licence de de droit public.

La LAP est vraiment axée sur les concours administratifs, mais l'enseignement ne prévoit pas de droit privé. Le programme est composé de l'étude des Institutions politiques et administratives, des Sciences économiques, du Droit administratif, des Théorie et réalités

économiques, des Finances publiques générales, des Institutions européennes, des Problèmes politiques et sociaux contemporains, d'Histoire contemporaine politique et sociale, et des Finances publiques locales. Ainsi que de dissertations de culture générale, note de synthèse, et une langue au choix.

La licence de droit public est bien plus "classique" bien évidemment.

Je ne sais, de ces deux formules, laquelle est la meilleure pour moi. Si je choisi une LAP, il faudra que j'étudie par ailleurs ce qui me manque pour prétendre à l'ENM, j'ai aussi un peur de m'éloigner du chemin classique, et si je dois poursuivre en master, si le peu de choix que j'aurai me permettra de poursuivre dans une voie que j'apprécie.

J'ai bien conscience que la solution m'appartient, mais j'ai du mal à peser le pour et le contre, j'ai l'impression que la LAP est "dangereuse", d'autant plus qu'après avoir regardé sur le net, je m'aperçois que pour Paris I, cette formation semble être réservée à ceux qui n'ont jamais fait de droit auparavant (à moins que je n'ai mal lu), auquel cas j'ai tendance à imaginer que non seulement je vais réaborder des choses que j'ai déjà vu en détail, mais en plus que ce sera bien moins détaillé que dans une formation classique (je ne sais pas si c'est clair ce que je raconte, j'ai l'impression de m'emmêler dans mon expression). Bref, à tort ou a raison j'ai peur de m'enferrer dans un truc sans trop bien ou aller... alors je ovus demande conseil.

Je suis prête à tout entendre, alors allez-y, et merci pour toute réponse.

Par **bob**, le **17/06/2008** à **18:10**

L'ENM est en pleine réforme de sa scolarité et de son concours : il semblerait que l'épreuve de droit pénal devienne obligatoire par exemple. Donc, tu devrais attendre avant de faire ton choix : il me semble que la réforme est examinée ces jours ci. Un arrêté sur le programme du concours devrait tomber cet été.

Bah voilà : http://www.enm.justice.fr/actualite/ca_17_06.php

Par **Gab2**, le **17/06/2008** à **22:01**

Ceci dit, pour passer l'ENM, il faut au minimum un BAC +4, en pratique un BAC+ 5 et avec une spécialisation Droit public, c'est du suicide.

Qui plus est, le ministère de la justice vient de prendre conscience qu'il y avait trop de magistrat civiliste et pas assez de pénaliste de sorte qu'à la sortie de l'école, tous les auditeurs de justice boudent les postes de procureur ou de juge d'instruction.

A mon humble avis, si tu veux vraiment passer l'ENM, fait du pénal à fond.

Par **aynoa**, le **18/06/2008** à **08:48**

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Merci pour vos éclairages et avis. J'ai continué mes recherches, et me rend compte qu'il vaut vraiment mieux que je passe une licence 'classique', car effectivement, pour passer l'ENM il faut au moins un bac +4, je serai donc toujours à temps de prendre la LAP en master si c'est réellement ce que je veux faire.

Je vais donc choisir une L3 et peut être me spécialiser quand même en droit public, bien que je rejoigne ton avis Gab, il n'existe pas de L3 indifférenciée, et que je me spécialise en privé ou en public, j'ai de toute manière la possibilité de faire les mêmes matières de pénal. A voir :p

donc, je me vois mal me lancer dans le privé, où j'ai quand eu du mal jusqu'ici. Image not found or type unknown

J'avoue quand même hésiter entre ces deux options maintenant. Je me demande aussi si je ne pourrais pas cumuler une L3 avec la préparation aux concours de la fonction publique qu'offre la LAP.

:lol:

En clair j'avance, mais je suis toujours noyée Image not found or type unknown

Par **aynoa**, le **24/06/2008** à **11:41**

Bon, et tout ça pour finalement me résoudre à prendre une licence de droit privé, même si ça :lol:

ne m'enchante pas... Image not found or type unknown

:wink:

Je vous rassure, vos réactions m'ont quand même été très utiles. Image not found or type unknown Merci.

Par **bob**, le **24/06/2008** à **11:49**

Va voir sur le site de l'ENM, il y a une partie sur la réforme où il mette le programme du futur concours : il est très largement dominé par le droit privé puisqu'il n'existe plus qu'une épreuve de droit public avec un coefficient réduit. Donc, oui c'est une bonne idée de faire du privé.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés